

Ouagadougou, le 22 SEPT 2022

N° 22-00579 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs de Laboratoire et d'Atelier des Lycées et Collèges, session 2022.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LABORATOIRE ET D'ATELIER DES LYCÉES ET COLLÈGES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SANA HAROUNA	85122V	B10049780	18/04/78
2°	OUEDRAOGO TIRAOGO ALEXANDRE	85119U	B14754023	20/04/80
3°	KABORE PINGWENDE BARTHELEMY	85117D	B10993069	01/06/78
3°	ZEMBA NAB-YINGA AUGUSTIN	85918B	B9004553	25/11/81
5°	OUATTARA KOLOMBA	85917Y	B17186018	31/12/78
6°	PERKOUMA BOUREIMA	85121N	B11366182	31/12/80
7°	SAWADOGO BOUKARY	85124X	B17147187	31/12/79

Arrêté la présente liste à 7 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National